

531159-2026 - Kompetizzjoni

Franza – Servizi ta' konsulenza dwar is-sigurtà – Accord Cadre Appuis Opérationnels Projets (AOP)

OJ S 146/2026 31/07/2026

Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard - Avviż tal-bidla

Servizzi

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: RTE

Email: axel.evezard@rte-france.com

Tip legali tax-xerrej: Impriża pubblika

Attività tal-entità kontraenti: Attivitàjiet relatati mal-elettriku

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: Accord Cadre Appuis Opérationnels Projets (AOP)

Deskrizzjoni: RTE, gestionnaire du réseau public de transport d'électricité, lance un accord-cadre multi-attributaires de prestations intellectuelles d'appui opérationnel aux projets de construction et de modification de ses infrastructures (lignes aériennes et souterraines, postes) : appui au pilotage et appui technique des projets, et conduite d'opération des programmes nationaux. Caractéristiques principales : – Accord-cadre multi-attributaires exécuté par marchés subséquents avec remise en concurrence systématique des titulaires du lot concerné. – Durée maximale de six ans, soit une période ferme de trois ans (36 mois) suivie de trois périodes optionnelles de douze mois. Démarrage prévisionnel des prestations envisagé au 1er septembre 2027. – Volume prévisionnel estimé : 254 M€ HT sur la durée totale (Lot 1 : 126 M€ ; Lot 2 : 128 M€). – Profils mobilisés : ingénieurs (junior, confirmé, expert) et techniciens confirmés spécialisés dans les projets de construction d'infrastructures complexes. Cet appui aux équipes Projets de RTE se décline sur tout ou partie des phases de déroulement des projets d'infrastructure : Phase dite « décisionnelle » : Etudes techniques de conception et de phasage, planning, analyse de risque, chiffrage, Avant-Projet Détaillé Phases d'achats : CCTP, consultations, analyse d'offres, préparation et suivi des commandes Phases travaux : Appui pour le suivi des travaux Suivi de projet : Appui pour la préparation des revues (suivi technique, budget, planning Contrôles patrimoniaux : contrôle et mise à jour des bases de données RTE (données, plans, ..) Nous vous invitons à participer au Webinaire de présentation - Marchés assistance à maîtrise d'ouvrage Appui Opérationnel Projet (AOP) et Appui Autorisation Concertation (AAC) lundi 7 septembre 2026 09:00-10:30 <https://teams.microsoft.com/meet/341814531863472?p=6bCsYkiiCs1nbv6qud>

Identifikatur tal-proċedura: c11e8149-41d8-40cb-8be6-093b00e9c7d6

Identifikatur intern: CG_AOF_000119

Tip ta' proċedura: Innegożjata bil-pubblikazzjoni minn qabel ta' sejha għall-kompetizzjoni/għall-kompetizzjoni bin-negożjar

Il-proċedura hija aċċellerata: le

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Pajjiż: Franza

2.1.3. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 254 000 000,00 EUR

Valur massimu tal-ftehim qafas: 254 000 000,00 EUR

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Informazzjoni addizzjonali: Nous vous invitons à participer au Webinaire de présentation - Marchés assistance à maîtrise d'ouvrage Appui Opérationnel Projet (AOP) et Appui Autorisation Concertation (AAC) lundi 7 septembre 2026 09:00-10:30 <https://teams.microsoft.com/meet/341814531863472?p=6bCsYkiiCs1nbv6qud>

Bażi legali:

Direttiva 2014/25/UE

2.1.5. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Numru massimu ta' lottijiet li għalihom offerent wieħed jista' jissottometti offerti: 2

Termini tal-kuntratt:

Numru massimu ta' lottijiet li għalihom jistgħu jingħataw kuntratti lil offerent wieħed: 2

2.1.6. Raġunijiet għall-eskluzjoni

Sors tal-motivi għall-eżklussjoni: Avviż

Ksur tal-obbligi stabbiliti skont raġunijiet ta' esklużjoni purament nazzjonali: Le candidat fournit une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier qu'il n'est concerné par aucun des cas d'exclusions des procédures de passation de marchés publics, mentionnés aux articles L. 21411 à L. 21415 et L. 21417 à L. 214111 du code de la commande publique. Il s'agit sans être exhaustif : 1.1) des peines prononcées par un juge pénal relatives à la corruption au sens large, la concussion, le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêt, l'escroquerie, l'abus de confiance, le faux et usage de faux, le blanchiment, la participation à une association de malfaiteur, pour acte de terrorisme, pour stupéfiants. 1.2) des défauts de régularité au regard des obligations sociales ou fiscales, constatés soit par un juge, soit par les administrations chargées du recouvrement des impôts, cotisations et contributions sociales, soit par les services d'inspection du travail et assimilés. 1.3) des états de liquidations judiciaires, de faillites, de redressement judiciaire sans justification de l'habilitation à poursuivre les activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public, ou sans bénéfice d'un plan de redressement, constatées par le tribunal de commerce. 1.4) de la violation des règles relatives à la lutte contre le travail illégal, constatées par les services de l'inspection du travail et assimilés ou rapportés par ces derniers aux représentants de l'État. 2) Pour les entreprises de plus de 20 salariés, le candidat doit être en règle au regard des articles L. 52121 à L. 521211 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. 3) Pour les candidats établis HORS de France, le candidat doit fournir une déclaration sur l'honneur de paiement des sommes dues au titre des amendes pour non-déclaration de travailleurs détachés (R. 21438 du Code de la commande publique et R. 126312 du Code du travail). 4) Le candidat ne doit pas être concerné par l'un des cas prévus au 1° de l'article 5 duodecies du règlement n°2022/576 du 8 avril 2022 du Conseil de l'Union européenne relatif aux mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine.

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0001

Titlu: Lot 1 - Appuis projets

Deskrizzjoni: Prestations intellectuelles d'appui opérationnel aux équipes projets de RTE pour la construction et la modification des infrastructures du réseau public de transport d'électricité (lignes aériennes, liaisons souterraines, postes) : appui au pilotage de projets (préparation et suivi de plannings, tableaux de bord, suivi budgétaire et contractuel, préparation d'instances, coordination d'interfaces) et appui technique (production et vérification de livrables techniques en phases études et travaux, analyses, consultations et suivi de marchés de travaux, suivi de chantiers). Le lot est décomposé en 7 sous-lots régionaux, rattachés chacun à un centre régional RTE : sous-lot 1 Nancy, sous-lot 2 Lille, sous-lot 3 Paris, sous-lot 4 Nantes, sous-lot 5 Lyon, sous-lot 6 Marseille, sous-lot 7 Toulouse. Une carte des périmètres géographiques est annexée au présent avis. Les candidats peuvent se positionner sur un, plusieurs ou l'ensemble des sous-lots. Il est prévu de retenir 4 attributaires par sous-lot, sous réserve de la recevabilité des offres. L'accord-cadre est exécuté par marchés subséquents. Les prestations mobilisent des profils ingénieurs (junior, confirmé, expert) avec une mission localisée sur les sites RTE du périmètre régional à raison de deux jours/semaine à minima et/ou selon le CCTP de la mission. Volume estimé sur 6 ans Sous-lot 1 - Nancy - 14 M€ HT Sous-lot 2 - Lille - 12 M€ HT Sous-lot 3 - Paris - 30 M€ HT Sous-lot 4 - Nantes - 22 M€ HT Sous-lot 5 - Lyon - 10 M€ HT Sous-lot 6 - Marseille - 16 M€ HT Sous-lot 7 - Toulouse - 22 M€ HT Total - 126 M€ HT

Identifikatur intern: Lot 1 - Appuis projets

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 79417000 Servizi ta' konsulenza dwar is-sigurtà

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 72 Xhur

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 3

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 126 000 000,00 EUR

Valur massimu tal-ftehim qafas: 126 000 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:

Għadha mhijiex magħrufa

L-akkwist huwa kopert mill-Ftehim dwar l-Akkwisti Pubbliċi (GPA): iva

Informazzjoni addizzjonali: Validité de l'offre limitée à 6 mois.

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: L'aptitude est appréciée par critère selon une réponse oui /non : tout critère non satisfait entraîne l'élimination de la candidature pour le lot ou le sous-lot concerné. Les critères sont communs aux deux lots, sauf mention contraire. Aptitude à exercer l'activité professionnelle Le candidat devra adresser avec sa demande de participation les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés. 1) Pour les candidats établis "en France" : cf. BuyRTE 2) Pour les candidats établis "hors de France" : cf. BuyRTE - une déclaration sur l'honneur de paiement des sommes dues au titre des amendes pour non-déclaration de travailleurs détachés (R.2143-8 du Code de la commande publique et R.1263-12 du Code du travail). Pour tous les candidats : 1) (pour les entreprises de plus de 20 salariés) qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. 2) ne pas être dans l'un des cas prévus au 1° de l'article 5 du règlement n°2022/576 du 8 avril 2022 du Conseil de l'Union européenne concernant les mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine. 3) Candidat faisant partie du groupe EDF ou du groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Afin de s'assurer du respect des dispositions des articles L111-10 et suivants du code de l'Energie, un candidat ou un membre du groupement contrôlé directement ou indirectement par une société par EDF ou la CDC devra produire dans son dossier de candidature une déclaration indiquant le détail du lien capitalistique avec l'une des sociétés précitées. Ces éléments produits en langue française sont à fournir par les candidats individuels, par chacun des membres d'un GME et, le cas échéant, par les sous-traitants présentés. Capacité financière - chiffre d'affaires - État du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices. Un chiffre d'affaires annuel minimal est exigé, différencié selon le lot. Seuil par sous-lot : Sous-lot 1 Nancy : 15 M€ ; Sous-lot 2 Lille : 15 M€ ; Sous-lot 3 Paris : 35 M€ ; Sous-lot 4 Nantes : 25 M€ ; Sous-lot 5 Lyon : 10 M€ ; Sous-lot 6 Marseille : 20 M€ ; Sous-lot 7 Toulouse : 25 M€. Règles d'application : candidature sur plusieurs sous-lots du lot 1 : le chiffre d'affaires exigé correspond à la somme des seuils des sous-lots visés. Les seuils ne sont pas cumulatifs entre le lot 1 et le lot 2 : un candidat se positionnant sur les deux lots justifie du seuil le plus élevé parmi ceux applicables à sa candidature (35 M€ au titre du lot 2, ou la somme des seuils des sous-lots régionaux visés si elle est supérieure), et non de leur addition. Candidature en GME : le chiffre d'affaires s'apprécie par cumul des membres du groupement. Positionnement sur les lots - Le candidat indique clairement le ou les lots sur lesquels il se positionne (lot 1, lot 2 ou les deux). Pour le lot 1, il précise le ou les sous-lots régionaux visés parmi les 7 (candidature possible sur un, plusieurs ou l'ensemble des sous-lots). Capacité d'intervention - Justifier de sa capacité à intervenir dans la ou les régions concernées : présentation de l'organisation proposée pour intervenir sur le lot. Domaine d'activité - Posséder la qualité de cabinet d'ingénierie ou de bureau d'études (objet social). Aptitude technique - pilotage - Justifier de prestations de moins de 36 mois dans le pilotage de projets de construction d'infrastructures complexes (transport d'énergie ou non). Appui au pilotage : 5 références. Aptitude technique - appui technique - Justifier de prestations de moins de 36 mois pour l'appui technique de projets de construction d'infrastructures complexes (transport d'énergie ou non). 5 références. Capacité technique et organisationnelle - Capacité technique et organisationnelle à recruter, mobiliser et accompagner les intervenants sur le périmètre géographique du lot : recrutement et sourcing (au minimum 1 personne dédiée au recrutement et 10 recrutements par an de profils ingénieurs/techniciens sur les trois dernières années) ; encadrement et suivi (au minimum 1 manager local). Exigé. Langue - Interlocuteurs du contrat justifiant de l'équivalence du niveau CECRL C1 minimum en français. Déontologie / conflits d'intérêt - L'attention des candidats est attirée sur le fait que le principe d'impartialité s'oppose à ce qu'ils puissent être titulaires de marchés publics les plaçant en situation de conflit d'intérêt lors de l'exécution des prestations objet de ces marchés. S'agissant de missions AOP, un tel conflit d'intérêt serait constitué si

les prestations confiées au titulaire du marché AOP le conduisaient à intervenir sur un projet qui fait lui-même intervenir une ou plusieurs autres entités avec lesquelles il a directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance au cours de l'exécution du marché ou accéder à des informations confidentielles de ses concurrents titulaires d'autres marchés dont il est lui-même également titulaire. Pour pallier d'éventuels conflits d'intérêt, le candidat doit expliciter les moyens ou l'organisation prévue pour assurer l'absence de tels conflits. Du fait de ces dispositions, il appartiendra aux candidats, en particulier ceux déjà titulaire de contrats avec RTE de démontrer qu'ils ne sont pas susceptibles de se retrouver en situation de conflit d'intérêt tant en réponse à la candidature que dans le cadre des missions confiées lors de l'exécution du marché. GME - En cas de candidature en GME, le candidat précise la finalité du groupement : complémentarité recherchée entre les membres (compétences, couverture géographique, capacité), rôle et périmètre d'intervention de chaque cotraitant.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Les candidatures reconnues aptes sont notées par sous-lot régional visé pour le lot 1. Noté sur 60 points. La sélection retient, par sous-lot, les candidats ayant obtenu les meilleures notes, en vue de constituer la liste courte des candidats invités à la consultation. Liste courte : 12 candidats maximum

Références 1 - Justifier de prestations d'appui au pilotage de projets d'infrastructures complexes (de moins de 36 mois) - 10 points max. Liste des prestations réalisées au cours des 36 derniers mois : intitulé de la mission, donneur d'ordre et coordonnées d'un contact référent, période, description synthétique (nature de l'appui, type d'infrastructure), volume (jours ou montant). Références 2 - Justifier de prestations d'appui technique de projets d'infrastructures complexes (de moins de 36 mois) - 10 points max. Mêmes éléments que Références 1, appliqués aux prestations d'appui technique. Capacité de sourcing et de mobilisation sur le périmètre du sous-lot - appréciée au-delà des minima vérifiés au titre de l'aptitude - 10 points max. Note de 2 pages maximum par sous-lot visé, présentant : les moyens dédiés au recrutement et à l'encadrement (effectifs de recruteurs et de managers, ratio d'encadrement managers/intervenants) ; les volumes de recrutements de profils ingénieurs/techniciens réalisés sur les trois dernières années ; le vivier de compétences mobilisable sur le périmètre du sous-lot, avec le niveau indicatif de séniorité des profils ; des exemples de recrutements réalisés localement ; autres exemples attestant de filières de recrutement local bien identifiées (exemple partenariats écoles, réseaux professionnels) et/ou de dispositif de fidélisation documenté par des résultats chiffrés (taux de transformation, taux de fidélisation, par exemple). Cohérence du dispositif de candidature (candidat seul ou groupement) - 5 points max. Candidat seul : démonstration, en 1 page maximum, de la couverture par ses seuls moyens de l'ensemble des compétences et capacités requises pour le lot visé. Groupement : justification de la finalité/valeur ajoutée du groupement et de la complémentarité des membres (compétences et références par membre, part prévisionnelle d'exécution, livrables confiés à chacun, organigramme du groupement). Moyens humains - effectifs ingénieurs spécialisés infrastructures (année N-1) - 10 points max. Effectifs 2025 de profils ingénieurs spécialisés dans les projets de construction d'infrastructures complexes du transport d'énergie, en nombre, issus des données sociales de l'entreprise (analyse lot par lot). Moyens humains - effectifs techniciens spécialisés infrastructures (année N-1) - 5 points max. Effectifs 2025 de profils techniciens spécialisés, dans les mêmes conditions. Moyens humains - médiane d'ancienneté des salariés (année N-1) - 5 points max. Médiane d'ancienneté des salariés constatée en 2025, issue des données sociales de l'entreprise. Moyens humains - taux de renouvellement du personnel (3 dernières

années) - 5 points max. Taux de renouvellement du personnel sur les trois dernières années, avec la méthode de calcul retenue.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 12

Numru massimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 12

Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Inderizz tad-dokumenti tal-akkwist: <http://fournisseurs.buyrte.cloud-rte-france.com/portal>

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Inderizz għas-sottomissjoni: <http://fournisseurs.buyrte.cloud-rte-france.com/portal>

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partekipazzjoni: Franċiż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Permessa

Deskrizzjoni tal-garanzija finanzjarja: Des cautions ou garanties bancaires pourront être demandées et seront indiquées dans le dossier de consultation.

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partekipazzjoni: 25/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjiegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Hu meħtieġ ftehim ta' kunfidenzjalità: iva

Informazzjoni addizzjonali dwar il-ftehim ta' kunfidenzjalità: <http://fournisseurs.buyrte.cloud-rte-france.com/portal>

Forma legali li għandha tittiehed minn grupp ta' offerenti li jingħata kuntratt: RTE se réserve le droit de demander au groupement sa transformation en groupement solidaire ou avec mandataire solidaire lors de l'attribution du marché, dans la mesure où cette transformation est nécessaire à la bonne exécution du marché. En cas de candidature en groupement, l'ensemble des pièces demandées aux III.1.1) à III.1.3) doit être fourni par chacun de ses membres. Sauf cas prévus à l'article R. 2142-26 du Code de la Commande Publique, la composition du groupement candidat à un avis d'appel à la concurrence ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Arrangament finanzjarju: Financement sur ressources propres. Paiement à 49 jours à compter de la date d'émission de la facture (sauf réglementation particulière en termes de délai de paiement relative à l'activité).

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, billi terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Informazzjoni dwar is-sistema dinamika tax-xiri:

Ebda sistema dinamika ta' xiri

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Organizzazzjoni tar-rieżami: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Référé précontractuel prévu aux articles 5 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours

applicables aux contrats de la commande publique. Le recours doit être formé avant la conclusion du contrat. Référé contractuel prévu aux articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Le recours doit être formé au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne de l'avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile.

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: RTE
Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami: Tribunal Judiciaire de Nanterre

5.1. Lott: LOT-0002

Titlu: Lot 2 - Conduite d'opération

Deskrizzjoni: Prestations intellectuelles de conduite d'opération des programmes nationaux de RTE : pilotage et coordination de projets menés en série sur l'ensemble du territoire (par exemple, programmes de renouvellement ou d'installation d'équipements déployés dans plusieurs régions), supervision de travaux et production des livrables de pilotage et des livrables techniques associés. La mission comprend notamment la structuration et le suivi du déroulement des opérations, la coordination des acteurs internes et externes, la supervision de l'exécution en phases études et travaux et le reporting consolidé. Lot national unique : Il est prévu de retenir 5 attributaires, sous réserve de la recevabilité des offres. L'accord-cadre est exécuté par marchés subséquents. Les prestations mobilisent principalement des profils ingénieurs expérimentés en pilotage de projets d'infrastructures complexes et requièrent une organisation nationale avec relais régionaux permettant un foisonnement en lien avec les programmes concernant plusieurs sites RTE ou un déploiement progressif sur tout ou partie des sites RTE.

Identifikatur intern: Lot 2 - Conduite d'opération

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 79417000 Servizi ta' konsulenza dwar is-sigurtà

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Pajjiż: Franza

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 72 Xhur

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 3

5.1.5. Valur

Valur stmat mingħajr VAT: 128 000 000,00 EUR

Valur massimu tal-ftehim qafas: 128 000 000,00 EUR

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt:
Għadha mhijiex magħrufa
L-akkwist huwa kopert mill-Ftehim dwar l-Akkwisti Pubbliċi (GPA): iva
Informazzjoni addizzjonali: Validité de l'offre limitée à 6 mois.

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Rekwiżiti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: L'aptitude est appréciée par critère selon une réponse oui /non : tout critère non satisfait entraîne l'élimination de la candidature pour le lot ou le sous-lot concerné. Aptitude à exercer l'activité professionnelle Le candidat devra adresser avec sa demande de participation les imprimés DC1 et DC2 dûment complétés et signés. 1) Pour les candidats établis "en France" : - la transmission du numéro unique d'identification (SIREN) délivré par l'INSEE, ou bien Carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers (original ou copie) datant de moins de 3 mois par rapport à la date limite de réponse ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes morales ou physiques en cours d'inscription. 2) Pour les candidats établis "hors de France" : - un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ou, pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de 3 mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre. - un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France. - une déclaration sur l'honneur de paiement des sommes dues au titre des amendes pour non-déclaration de travailleurs détachés (R.2143-8 du Code de la commande publique et R.1263-12 du Code du travail). Pour tous les candidats : 1) (pour les entreprises de plus de 20 salariés) qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. 2) ne pas être dans l'un des cas prévus au 1° de l'article 5 du décret n°2022/576 du 8 avril 2022 du Conseil de l'Union européenne concernant les mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine. 3) Candidat faisant partie du groupe EDF ou du groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Afin de s'assurer du respect des dispositions des articles L111-10 et suivants du code de l'Energie, un candidat ou un membre du groupement contrôlé directement ou indirectement par une société par EDF ou la CDC devra produire dans son dossier de candidature une déclaration indiquant le détail du lien capitalistique avec l'une des sociétés précitées. Ces éléments produits en langue française sont à fournir par les candidats individuels, par chacun des membres d'un GME et, le cas échéant, par les sous-traitants présentés. Capacité financière - chiffre d'affaires - État du chiffre d'affaires sur les trois derniers exercices. Seuil unique : 35 M€. Les seuils ne sont pas cumulatifs entre le lot 1 et le lot 2 : un candidat se positionnant sur les deux lots justifie du seuil le plus élevé parmi ceux applicables à sa candidature (35 M€ au titre du lot 2, ou la somme des seuils des sous-lots régionaux visés si elle est supérieure), et non de leur addition. Candidature en GME : le chiffre d'affaires s'apprécie par cumul des membres du groupement. Positionnement sur les lots - Le candidat indique clairement le ou les lots sur lesquels il se positionne (lot 1, lot 2 ou les deux). Pour le lot 1, il précise le ou les sous-lots régionaux visés parmi les 7 (candidature possible sur un, plusieurs ou l'ensemble des sous-lots). Capacité d'intervention - Justifier de sa capacité à intervenir dans la ou les régions concernées : présentation de l'organisation proposée pour intervenir sur le lot. Domaine d'activité - Posséder la qualité de cabinet d'ingénierie ou de bureau d'études (objet social). Aptitude technique - pilotage - Justifier de prestations de moins de 36 mois dans le pilotage de projets de construction d'infrastructures complexes (transport d'énergie ou non). Pilotage : 1

référence. Aptitude technique - appui technique - Justifier de prestations de moins de 36 mois pour l'appui technique de projets de construction d'infrastructures complexes (transport d'énergie ou non). 1 référence. Langue - Interlocuteurs du contrat justifiant de l'équivalence du niveau CECRL C1 minimum en français. Déontologie / conflits d'intérêt - L'attention des candidats est attirée sur le fait que le principe d'impartialité s'oppose à ce qu'ils puissent être titulaires de marchés publics les plaçant en situation de conflit d'intérêt lors de l'exécution des prestations objet de ces marchés. S'agissant de missions AOP, un tel conflit d'intérêt serait constitué si les prestations confiées au titulaire du marché AOP le conduisaient à intervenir sur un projet qui fait lui-même intervenir une ou plusieurs autres entités avec lesquelles il a directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance au cours de l'exécution du marché ou accéder à des informations confidentielles de ses concurrents titulaires d'autres marchés dont il est lui-même également titulaire. Pour pallier d'éventuels conflits d'intérêt, le candidat doit expliciter les moyens ou l'organisation prévue pour assurer l'absence de tels conflits. Du fait de ces dispositions, il appartiendra aux candidats, en particulier ceux déjà titulaire de contrats avec RTE de démontrer qu'ils ne sont pas susceptibles de se retrouver en situation de conflit d'intérêt tant en réponse à la candidature que dans le cadre des missions confiées lors de l'exécution du marché. GME - En cas de candidature en GME, le candidat précise la finalité du groupement : complémentarité recherchée entre les membres (compétences, couverture géographique, capacité), rôle et périmètre d'intervention de chaque cotraitant.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Noté sur 65 points. La sélection retient, les candidats ayant obtenu les meilleures notes, en vue de constituer la liste courte des candidats invités à la consultation. Liste courte : 15 candidats maximum Références 1 - Justifier de prestations d'appui au pilotage de projets d'infrastructures complexes (de moins de 36 mois) - 10 points max. Liste des prestations réalisées au cours des 36 derniers mois : intitulé de la mission, donneur d'ordre et coordonnées d'un contact référent, période, description synthétique (nature de l'appui, type d'infrastructure), volume (jours ou montant). Références 2 - Justifier de prestations d'appui technique de projets d'infrastructures complexes (de moins de 36 mois) - 10 points max. Mêmes éléments que Références 1, appliqués aux prestations d'appui technique. Cohérence du dispositif de candidature (candidat seul ou groupement) - 5 points max. Candidat seul : démonstration, en 1 page maximum, de la couverture par ses seuls moyens de l'ensemble des compétences et capacités requises pour le lot visé. Groupement : justification de la finalité/valeur ajoutée du groupement et de la complémentarité des membres (compétences et références par membre, part prévisionnelle d'exécution, livrables confiés à chacun, organigramme du groupement). Références 3 - Organisation nationale/régionale sécurisant le pilotage, la coordination et la supervision - 15 points max. Description, en 2 pages maximum (schémas possibles), de l'organisation nationale et de ses relais régionaux pour assurer le pilotage, la coordination et la supervision de travaux : rôles et responsabilités, moyens affectés, modalités de coordination, et le cas échéant dispositions spécifiquement adaptées aux prestations objet du marché. Moyens humains - effectifs ingénieurs spécialisés infrastructures (année N-1) - 10 points max. Effectifs 2025 de profils ingénieurs spécialisés dans les projets de construction d'infrastructures complexes du transport d'énergie, en nombre, issus des données sociales de l'entreprise (analyse lot par lot). Moyens humains - effectifs techniciens spécialisés infrastructures (année N-1) - 5 points max. Effectifs 2025 de profils techniciens spécialisés, dans les mêmes conditions. Moyens humains - médiane

d'ancienneté des salariés (année N-1) - 5 points max. Médiane d'ancienneté des salariés constatée en 2025, issue des données sociales de l'entreprise. Moyens humains - taux de renouvellement du personnel (3 dernières années) - 5 points max. Taux de renouvellement du personnel sur les trois dernières années, avec la méthode de calcul retenue.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Numru minimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 15

Numru massimu ta' kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura: 15

Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Indirizz tad-dokumenti tal-akkwist: <http://fournisseurs.buyrte.cloud-rte-france.com/portal>

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Sottomissjoni elettronika: Meħtieġa

Indirizz għas-sottomissjoni: <http://fournisseurs.buyrte.cloud-rte-france.com/portal>

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-parteeipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Mhux permessa

Varjanti: Permessa

Deskrizzjoni tal-garanzija finanzjarja: Des cautions ou garanties bancaires pourront être demandées et seront indiquées dans le dossier de consultation.

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-parteeipazzjoni: 25/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Hin tal-Ewropa tal-Lvant, Hin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjiegi protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Sans objet

Hu meħtieġ ftehim ta' kunfidenzjalità: iva

Informazzjoni addizzjonali dwar il-ftehim ta' kunfidenzjalità: <http://fournisseurs.buyrte.cloud-rte-france.com/portal>

Forma legali li għandha tittiehed minn grupp ta' offerenti li jingħata kuntratt: RTE se réserve le droit de demander au groupement sa transformation en groupement solidaire ou avec mandataire solidaire lors de l'attribution du marché, dans la mesure où cette transformation est nécessaire à la bonne exécution du marché. En cas de candidature en groupement, l'ensemble des pièces demandées aux III.1.1) à III.1.3) doit être fourni par chacun de ses membres. Sauf cas prévus à l'article R. 2142-26 du Code de la Commande Publique, la composition du groupement candidat à un avis d'appel à la concurrence ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Arrangament finanzjarju: Financement sur ressources propres. Paiement à 49 jours à compter de la date d'émission de la facture (sauf réglementation particulière en termes de délai de paiement relative à l'activité).

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, billi terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Informazzjoni dwar is-sistema dinamika tax-xiri:

Ebda sistema dinamika ta' xiri

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Organizzazzjoni tar-rieżami: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Référé précontractuel prévu aux articles 5 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Le recours doit être formé avant la conclusion du contrat. Référé contractuel prévu aux articles 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 7 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique. Le recours doit être formé au plus tard le trente et unième jour suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne de l'avis d'attribution du contrat ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, suivant la notification de la conclusion du contrat. En l'absence de la publication d'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat en vertu de l'article 1441-3 du code de procédure civile.

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: RTE
Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami: Tribunal Judiciaire de Nanterre

8. Organizzazzjonijiet

8.1. ORG-0001

Isem uffiċjali: RTE

Numru tar-reġistrazzjoni: 44461925802482

Dipartiment: Direction des Achats

Indirizz postali: Immeuble Window 7C, Place du Dôme

Belt: LA DEFENSE Cedex

Kodiċi postali: 92073

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Pajjiż: Franza

Punt ta' kuntatt: Axel EVEZARD

Email: axel.evezard@rte-france.com

Telefown: 0662127923

Indirizz tal-internet: <https://fournisseurs.buyrte.cloud-rte-france.com/portal/>

Profil tax-xerrej: <http://fournisseurs.buyrte.cloud-rte-france.com/portal>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Xerrej

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist

8.1. ORG-0002

Isem uffiċjali: Tribunal Judiciaire de Nanterre

Numru tar-reġistrazzjoni: 17780111500151

Dipartiment: Instance chargée des procédures de recours

Indirizz postali: Immeuble Window 7C, Place du Dôme

Belt: Nanterre

Kodiċi postali: 92020

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Hauts-de-Seine (FR105)

Pajjiż: Franza

Email: accueil.tj-nanterre@justice.fr

Telefown: 01 40 97 10 10

Indirizz tal-internet: www.cours-appel.justice.fr/versailles/tribunal-judiciaire-de-nanterre

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

TED eSender

Organizzazzjoni tar-rieżami

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami

8.1. **ORG-0000**

Isem uffiċjali: Publications Office of the European Union

Numru tar-registrazzjoni: PUBL

Belt: Luxembourg

Kodiċi postali: 2417

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Luxembourg (LU000)

Pajjiż: Il-Lussemburgu

Email: ted@publications.europa.eu

Telefown: +352 29291

Indirizz tal-internet: <https://op.europa.eu>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

TED eSender

10. Bidla

Verżjoni tal-avviż preċedenti li għandu jinbidel

:

527691-2026

Raġuni ewlenija għall-bidla

:

Korrezzjoni tax-xerrej

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: d1bfad30-c85e-47e7-842c-a4703eca1452 - 01

Tip ta' formola: Kompetizzjoni

Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Sottotip tal-avviż: 17

Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 30/07/2026 08:29:40 (UTC+00:00) Ħin tal-Ewropa tal-Punent, GMT

Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli uffiċjalment: Franciż

Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 531159-2026

Numru tal-ħarġa tal-ĠU S: 146/2026

Data tal-pubblikazzjoni: 31/07/2026